

Samudra

REPORT

SAMUDRA...

Ce terme sanscrit désigne l'OCÉAN,
l'immense étendue des eaux
qui couvrent le monde !

C'est aussi cette petite revue
qui vous apporte des nouvelles
de femmes et d'hommes très divers
tous intéressés au sort et aux combats
de la pêche artisanale...
et de tous ceux et celles qui essayent
péniblement d'y gagner leur vie
et qui entendent défendre et développer
leurs chances de survie,
où qu'ils soient,
et aussi menacés qu'ils puissent l'être.

Samudra

REPORT

publié par le COLLECTIF INTERNATIONAL
D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE,
(International Collective in Support
of Fishworkers, ICSF)

est né en Inde en Novembre 1986
et voudrait vous faire part deux fois l'an
des « nouvelles » de ses membres
et de leurs activités.

Il voudrait encourager un échange d'idées
et, si possible, un débat sur les
questions brûlantes du développement
des pêches et des travailleurs du poisson
de par le monde...

Cette revue est donc ouverte à tous ceux
et celles qui sont sensibles à ces enjeux.

**Adresse de contact pour les éditions françaises et
anglaises:**

Secrétariat I.C.S.F
Rue Grétry, 65
B 1000 BRUXELLES - Belgium
Tel. 2/218 15 38

et pour l'édition espagnole:

CIAPA, Casilla 14071-suc 21
Santiago. - CHILI

Editorial

A l'aube de 1988, naît ce petit trait d'union destiné à unir tous ceux et celles qui se sentent concernés par le sort des travailleurs et travailleuses du poisson : petits pêcheurs, transformatrices, vendeuses, petits mareyeurs, etc... tout un groupe humain souvent marginalisé, mais si important pour le Tiers-Monde et l'humanité !

Nous ne sommes pas une « super organisation », mais simplement un réseau d'appui dans 18 pays !

Ce premier numéro de **SAMUDRA REPORT** est fortement « indien ». Impossible de cacher que c'est là que nous sommes nés sur les plages chaudes du Kérala, mais patience ! la prochaine fois, nous serons « africains », puis « latino-américains ».

A toutes et à tous, bonne année nouvelle et bon poisson !

Pierre Gillet
10.01.1988

SOMMAIRE

☐

En page

2. — Perspectives

4. — En bref... Gestion de stocks et
régulation au Kérala

☐

5. — Bonnes nouvelles ?

6. — Echos... Echos... Echos...

☐

8. — Etudes en cours :

1. Situation des travailleurs

☐

10. — Etudes en cours :

2. L'aide extérieure

15. — Dernière minute

Perspectives

John Kurien, Trivandrum

Traduit de l'anglais - Titres de la rédaction

Un vieil adage dit: « *les petits ruisseaux font les grandes rivières* »...et bien sûr, l'Océan, le SAMUDRA! On peut en dire autant de notre collectif.

Avant de devenir une réalité incontournable dans le secteur des pêches, il a été et sera longtemps encore fait de très nombreuses initiatives locales surgies un peu partout dans le monde.

Des sources

On m'a souvent demandé d'expliquer comment sont nées les initiatives qui ont abouti au **COLLECTIF INTERNATIONAL**. Je réponds : il y a eu des rivières, beaucoup et depuis longtemps... mais elles avançaient séparément, lentement, sans se rencontrer. Certaines n'étaient que des ruisseaux, d'autres des fleuves larges et rapides... Dans certaines régions, ces ruisseaux s'étaient déjà fondus en mers intérieures, mais c'est seulement lorsque naquit l'idée d'une « **CONFERENCE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU POISSON ET DES GROUPES D'APPUI** » que beaucoup de ces rivières et mers intérieures purent converger et se rejoindre pour créer un puissant **SAMUDRA** !

Des rivières...

En juillet 83, poussé par un ami dont le cœur battait très près des travailleurs de la pêche, mais dont les pieds étaient entravés dans les mailles des filets des « décideurs internationaux », j'ai écrit à 75 personnes un peu partout dans le monde, tous occupés sur ces « rivières et mers intérieures »...

Je leur ai suggéré l'idée d'une conférence des travailleurs du poisson. En deux mois, j'avais 57 réponses positives et une seule

réservée. C'était un encouragement massif en faveur de ce projet. Alors, à Hong-Kong, en janvier 84, on décida officiellement d'organiser la conférence à ROME: ce fut l'**International Conference of Fishworkers and their Supporters** (ICFWS) et on engagea un processus de convergence des petites rivières et des grands lacs !

Confluents...

Après la réunion de Hong-Kong, beaucoup d'autres « rivières » encore nous rejoignirent. Tout ce travail fut empreint de confiance mutuelle, au travers de simples lettres circulaires et de messages télex... sans plus ! Chacun partageait le désir d'entamer un développement plus JUSTE, « impliquant les travailleurs et les travailleuses du secteur pêche » en vue d'un « futur viable prenant en compte les ressources halieutiques »... Des différences secondaires dans la manière d'arriver au but ne bloquèrent jamais le travail commun ni l'enthousiasme qu'il suscitait.

Une exposition surprenante...

Le succès de cette manière originale de travailler fut illustré de manière spectaculaire par l'exposition prévue en marge de la conférence et intitulée : « **VIE, TRAVAIL ET LUTTES DES TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE** »

Une simple annonce illustrée postée à Trivandrum par le bureau de coordination qui opérait à partir de cette petite ville côtière du Sud de l'Inde, proposait cette exposition aux organisations de pêcheurs et aux groupes volontaires qui les appuyaient. Sans aucune planification centralisée, le succès de cette exposition devait dépendre de ce que les participants allaient apporter avec eux. La réponse dépassa toutes les espérances: il y eut des modèles de bateaux de pêche, des filets, des affiches, des photos, coupures de journaux, montages, dessins d'art; bref, une mine ! Le déploiement de tous ces trésors autour des foyers de la salle de conférence électrisa l'atmos-

phère en créant une sensation de spontanéité et de proximité des problèmes réels. Cela prouvait incontestablement que les initiatives « de la base » pouvaient quand elles sont rassemblées avec zèle et dévouement, produire un effet de synergie.

Des retombées possibles...

Après la conférence, la collaboration entre groupes de pêcheurs s'amplifia de même que les interactions et l'assistance apportée par les groupes d'appui. Des informations concernant cette collaboration étroite entre groupes d'appui et organisations professionnelles du secteur pêche parvenaient de Colombie, France, Sénégal, Inde, Thaïlande, Malaisie et Philippines, pour ne citer que quelques exemples. Parmi ces collaborations, bien peu pouvaient se dire « nationales » mais la qualité des liens créés leur donnait une signification spéciale. Dans certains cas, pêcheurs et groupes d'appui réalisèrent ensemble des transferts de technologie ; parfois, c'était pour renforcer les organisations existantes, parfois pour discuter et mettre en œuvre des programmes de mieux-être socio-économique. L'évidente croissance de ces formes de coopération et l'appréciation qu'elles rencontraient auprès des organisations de pêcheurs furent à la base de l'idée de lancer un collectif.

Une nouvelle consultation...

À la mi-mai 1986, j'écrivis à nouveau une lettre destinée aux gens d'appui (en anglais : supporters !), généralement des travailleurs sociaux, ou des scientifiques, biologistes, océanographes, halieutes ou spécialistes des sciences sociales. Une forte majorité se prononça pour une collaboration plus étroite. Dispersés au travers de trois continents, ils voulaient cette collaboration « pour que leur engagement aux côtés des travailleurs de la pêche de leur pays puisse se situer dans une perspective plus large ». Une telle collaboration était aussi conductive, à leurs yeux, d'une plus grande solidarité à travers les barrières de culture, langues et frontières nationales. L'idée d'un collectif était de plus soutenue par plus d'une organisation de pêcheurs et des ONG (organisations non-gouvernementales) en liaison étroite avec eux.

La mise à l'eau...

La rencontre de novembre 1986 à Trivandrum rassembla des partenaires de 18 pays et fut organisée conjointement par un Centre de recherche (le CENTRE FOR DEVELOPMENT STUDIES) et une organisation de pêcheurs (la Fédération Sud Indienne des Sociétés de Pêcheurs). La résolution finale visant à démarrer un collectif fut fondamentalement une expression du désir de former un « océan », un « SAMUDRA » !

Bien sûr, la formation de cet océan ne réduit pas à néant les rivières ; au contraire, leur rôle est plus important encore : il faut qu'elles apportent l'eau fraîche de leurs idées et qu'elles puissent bénéficier de la pluie » inspiratrice créée par l'océan. Ce cycle de dépendance mutuelle doit se renforcer si l'on veut que le collectif fasse la preuve qu'il est une initiative bénéfique aux « gens d'appui » et aux travailleurs de la pêche...

Envoi...

Le nom même du COLLECTIF et son organisation mettent l'accent sur la dimension internationale de la plateforme formée basée sur la solidité de ses liens régionaux et « nationaux ». Chacun des

membres s'est donc engagé à consacrer une petite partie de son temps à la réalisation des objectifs communs. L'équipe d'animation qui doit guider doit être semblable aux vagues de l'océan : s'élevant pour prendre des initiatives et passer à l'action, puis se fondant à nouveau dans l'ensemble pour laisser une autre vague monter à son tour !

L'œuvre demandée à l'équipe d'animation et à tous les membres est unique et se présente comme un défi... Essayons chacun de jouer le jeu de la collaboration pour faire en sorte que les espoirs créés par la naissance du collectif se matérialisent... sans trop tarder !

Solidairement vôtre,
John Kurien, Trivandrum

BIBLIOGRAPHIE

À toutes les personnes intéressées à la pêche artisanale et à ses acteurs, le rapport complet de l'atelier de Trivandrum de novembre 1986 fournira une mine de renseignements... sur les options de base, les programmes du Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale, des perspectives féministes sur les pêches, etc...

COMMANDEZ VOTRE COPIE DE

TOWARDS AN INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS

au Secrétariat ICSF

RueGrétry, 65 - B-1000 BRUXELLES (Belgium)

Prix: 5 US \$

60 pages publiées par DAGA Hong Kong - Rapports de
Nenita Cura et John Garbutt.

En bref...

Gestion de stocks et réglementations au Kérala

ou QUAND LES CÔTIERS COULENT LES CHALUTIERS

1976 : cette année-là, les travailleurs de la pêche artisanale du Tamil Nadu sur la côte Est de l'Inde attaquèrent les chalutiers de 32 pieds (10 m) spontanément et violemment parce que ces bateaux détruisaient impunément les ressources côtières. Depuis lors, le Sud de l'Inde a connu des soulèvements ininterrompus le long de ses côtes, La réponse du gouvernement : l'institution de comités d'enquête pour étudier les problèmes... et les enterrer ! En 1978, avec la formation d'un FORUM NATIONAL DES PÊCHEURS, est née la demande de régulation des pêches maritimes. Le Gouvernement Fédéral réagit alors en donnant des instructions aux états pour qu'ils édictent des « lois-cadres de pêche maritime ».

En 1981, l'état de Kérala édicta sa loi-cadre s'autorisant à réguler les activités de pêche en vue de protéger le poisson, défendre les pêcheurs et gérer l'effort de pêche. L'usage des seines tournantes fut interdit dans les 22 premiers kilomètres. Les chalutiers et les bateaux « à moteur » furent bannis dans la bande côtière de 10 kilomètres et de plus il leur fut interdit de travailler de nuit; les contrevenants devaient être punis d'une amende de 50.000 Roupies, puis s'ils récidivaient, le bateau devait être saisi. Pour mettre la loi en œuvre, la police était équipée de trois bateaux rapides.

Le combat des pêcheurs se transforma alors, pour tenter de faire appliquer la loi. Dans le port principal du Kérala, COCHIN, travaillent tous les « seineurs » et quelque 500 petits chalutiers.

De 1978 à 1986, les petits pêcheurs avaient toléré les seineurs parce qu'ils y trouvaient emploi, mais en 1986 ils développèrent eux-mêmes de petites seines tournantes opérant au moteur horsbord et la confrontation fut dure. Le 11 septembre, la flotille artisanale bloqua le port de Cochin.

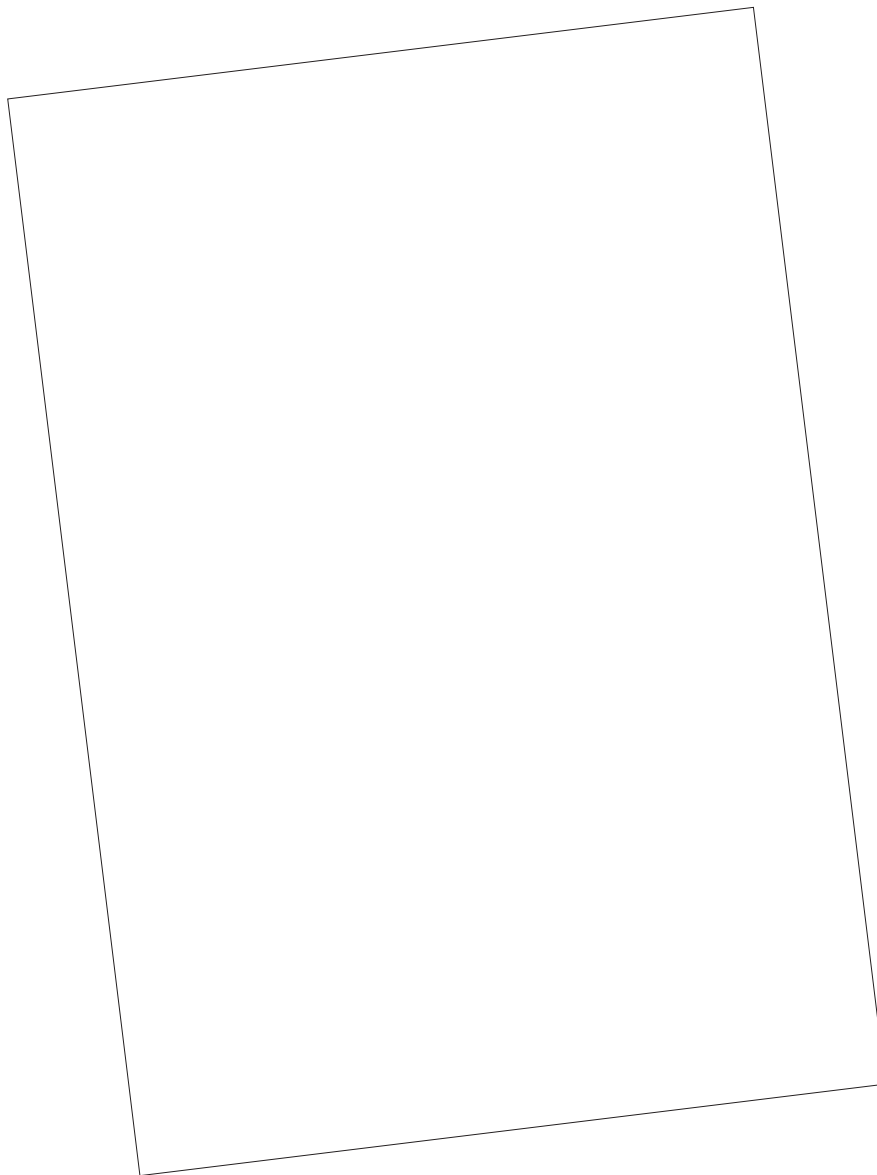
Le gouverneur de district convoqua les intéressés : propriétaires de seines, de chalutiers, police et pêcheurs artisans ; il essaya de trouver un compromis pour appliquer la loi : les 3 bateaux de police seraient en patrouille jour et nuit pour vérifier que les chalutiers rentrent avant 9 heures du soir et ne quittent pas le port avant 4 heures du matin. Mais cette proposition était jugée insuffisante par les pêcheurs artisans. La police dut passer à l'action, et malgré les récriminations des propriétaires de chalutiers qui accusaient les côtiers de tous les maux, les autorités furent forcées d'intervenir et de punir les contrevenants.

EN GUISE DE CONCLUSION

S'il faut tirer une leçon de ceci, il me semble qu'il sera toujours impossible d'appliquer des réglementations sauf si les « petits pêcheurs » sont décidés à se battre.

Tom KOCHERY
Président,
National Fishermen Forum
Cochin - INDIA





Bonnes nouvelles?

AU KÉRALA, UN SÉMINAIRE NATIONAL RECONNAÎT (enfin) OFFICIELLEMENT QUE LE SECTEUR DE LA PÊCHE EST EN CRISE.

Jusqu'en 1985, le Kérala était sans conteste le plus gros producteur de poisson des états côtiers indiens. Ce n'est plus vrai aujourd'hui et les statistiques admettent des chutes de productions de 36 % pour les espèces démersales et de 51 % pour les crevettes toujours aussi précieuses !(1)

Au cours des 10 dernières années, les pêcheurs artisans avaient dénoncé cette diminution des prises mais les officiels généralement ne pensaient pas que la situation était si grave. Cette fois, c'est chose faite.

En juillet 1987, un séminaire regroupait des chercheurs éminents, le gouvernement local et des représentants des syndicats de pêcheurs pour étudier « la crise » et proposer des remèdes. On y a ouverte-

ment dénoncé les méfaits des modernisations de la pêche axées sur les captures exclusives de crevettes dans les eaux peu profondes. Les problèmes de gestion de stocks, les régulations des pêches, l'aquaculture et le rôle des femmes ont aussi été évoqués.

Pour plus de détails, ou pour obtenir un rapport complet sur ce séminaire, écrire à :

**FISHERIES RESEARCH CELL
P.C.O. Centre
Spencer Jonction
TRIVANDRUM 695039
INDIA**

(1) Ces chiffres proviennent des comparaisons entre les productions 71-75 et 81 -85.

ECHOS...ECHOS...

Europe...

La région que nous avons visitée en France avec James Smith est le pays breton, plus exactement le pays BIGOUDIN. Là vit une population de pêcheurs qui, au dire de Henri Manis, ont un tempérament vigoureux et très émotif, une fierté sans "égale et une grande affection, ce qui les apparente sûrement aux pêcheurs indiens.

Henri est un prêtre « senior » qui a travaillé autrefois comme docker au port de pêche. Plein de vie et d'humour, il a le contact facile et chaleureux. Il nous a guidés avec assurance, s'inquiétant que nous voyions l'important, prenions contact avec les gens et goûtions les délicieux fruits de mer bretons.

Nous avons passé une journée entière avec Louis Leroux, l'exprésident du Comité Local des Pêches Maritimes du Guilvinec, et militant syndical. Il a travaillé toute sa vie sur un chalutier côtier de 38 pieds et c'est son fils qui aujourd'hui lui succède. Ces pêcheurs côtiers sont ici la « petite pêche ». Ce sont les « pêcheurs-artisans » et ils sont les héritiers d'une longue tradition maritime qui en fait une communauté humaine distinctive tout comme les communautés de pêcheurs en Inde.

L'unité de pêche comprend le « Patron », propriétaire et 5 à 8 matelots pêcheurs. Ce nombre s'est réduit au fil des années, il y a 25 ans, ils étaient 15, mais rentabilité oblige ! Leur paiement se fait toujours à la part : 50 % pour le bateau et les filets et 50 % pour l'équipage, ceci bien sûr après déduction des frais de marée.

Les activités de pêche ont été réglementées et la journée de travail est limitée à 8 heures dans ce secteur. Les prises sont diversifiées mais la langoustine domine. La vente du poisson rappelle bien les manières de faire indiennes mais mieux organisées. Le poisson est vendu à des mareyeurs patentés, certains très importants, d'autres moins. Ces mareyeurs fournissent les grossistes qui, à leur tour, approvisionnent les marchands au détail. Le poisson mis à terre est consommé presque totalement dans l'arrière pays.

Ports de Pêche

Dans le secteur se trouvent Locudy, Lescornil, St-Guérolé et le Guilvinec. Les pêcheurs-artisans vendent leur poisson par l'intermédiaire de leur fédération « à la criée ». Si les prix s'écroulent et que des prix « planchers » sont atteints, le poisson est alors retiré d'office du marché et vendu à la coopérative de transformation, propriété de la fédération. Cette coopérative est équipée pour prendre en charge les excédents de stock, les congeler, les envoyer vers les marchés reculés en camions réfrigérés ou les transformer en farine. Grâce au système téléphonique informatisé, le Minitel, les responsables peuvent facilement connaître les prix de vente sur les autres marchés et prendre les bonnes décisions. Le centre de vente prélève 5 % de taxe de service.

Les organisations de pêcheurs

Les travailleurs du poisson se retrouvent aux « Comités Locaux des pêches maritimes » (CLPM) où siègent leur quatre syndicats

(CFDT - CGT - CFTC - autonome), lesquels regroupent à la fois les patrons pêcheurs et les matelots. Au CLPM siègent aussi les autorités portuaires, les mareyeurs et les transformateurs de poisson. Ces comités existent dans tous les ports et regroupent environ 15 représentants des pêcheurs et 15 mareyeurs et gens du port. C'est spontanément que ces organisations sont nées après la guerre 40-45 pour tenter de défendre la profession menacée. Comme ce sont des organes officiels où siège un représentant du Ministère des Pêches, ces comités ont commissionné toutes sortes d'études relatives à leurs activités et ont établi des réglementations. C'est vraiment intéressant de voir comment ces organisations ont pris en compte à la fois les problèmes économiques et les dimensions sociales, allant jusqu'à publier un lexique anglo-espagnol pour permettre aux marins de communiquer par radio-téléphone avec les navires de pêche étrangers. J'ai été très surprise d'entendre Louis expliquer que, malgré cette approche méthodique des problèmes et la volonté des pêcheurs de collaborer avec les « scientifiques » de la recherche, ceux-ci n'ont pas fait la preuve de l'utilité de leurs connaissances qui, par ailleurs, semblent bien limitées. Quel parallèle avec la situation en Inde !

Perspectives européennes

Nous avons aussi pu visiter CONCARNEAU où est basée la flotte thonière française qui opère au large de la Mauritanie, dans l'océan indien et jusqu'en Indonésie.

Le soir, nous avons eu une discussion très animée avec des pêcheurs et des femmes de pêcheurs. J'ai expliqué brièvement les problèmes des pêcheurs artisans indiens et ce n'était vraiment pas difficile de trouver des parallèles avec les problèmes vécus en France. Bien que certains aspects de nos problèmes d'accès à la mer, de crédit et de marché leur semblaient un peu « féodaux » de même que la situation de la femme indienne, certains retournaient dans leur propre histoire pour y retrouver des similitudes, mais la plupart avaient bel et bien oublié leur histoire !

Alors avec James, nous leur avons parlé de la création du collectif et nous leur avons demandé quel rôle ils pouvaient y jouer. Bien que rien de précis ne fut énoncé, on voyait cependant très bien se dessiner le besoin d'un forum européen similaire où pêcheurs et groupes d'appui pourraient se rencontrer, analyser les problèmes et essayer d'élaborer des stratégies pour y faire face. Ceci pourrait certainement contribuer à créer une collaboration Nord-Sud entre pêcheurs, si importante pour la protection des écosystèmes océaniques. James et ses amis du « Groupe Mer » du CCFD à Paris comptent creuser cette idée et tous les autres européens intéressés par la chose devraient les contacter.

Nalini

James SMITH / Simon KERZHERO
CCFD - Rue Jean Lautier, 4
PARIS 75001 - France

Chili

Après leur 10^e Conférence Nationale des Pêcheurs Artisans tenue en 1986, les pêcheurs chiliens avaient mis sur pied leur nouvelle organisation « CONAPACH ». Cette année, ils organisent au début de 88 un grand programme éducatif dans lequel scientifiques et pêcheurs collaborent et unissent leurs efforts pour être mieux équipés pour défendre leur profession et perfectionner leurs techniques (navigation, transformation du poisson, etc).

Une expérience à suivre !

Sénégal

Le Collectif International a organisé en octobre 87 diverses rencontres avec les acteurs de la pêche. Une réunion de scientifiques de 5 pays de l'Afrique de l'Ouest a aussi eu lieu. Nous en publierons les actes dans le prochain Samudra Report. A son retour du Sénégal, un pêcheur breton qui avait visité des confrères sénégalais titrait dans un journal français : « *J'ai vu des pêcheurs sénégalais très efficaces* » et il notait « *c'est d'organisation qu'ils ont besoin* ». Si nous ne nous étions pas défendus et organisés (il y a 30 ans), il en aurait été fini des pêcheurs artisans (bretons) pourtant aujourd'hui reconnus (Ouest-France du 29.11.87).

Sri Lanka

(D'UN CORRESPONDANT LOCAL)

Le problème des chalutiers se pose à nouveau. L'an dernier, le ministre des pêches a interdit le chalutage. Au lieu de la loi promise qui devait être introduite au parlement, on a mis sur pied une commission d'enquête, très probablement demandée par les armateurs de pêche industrielle. Les pêcheurs sont maintenant « invités » à se présenter devant cette commission mais la plupart refusent de le faire ; ils estiment être les propriétaires légitimes des droits de pêche dans leurs eaux depuis maintes générations et donc dénie ces droits au gouvernement.

(Décembre 87)

Brésil

La Régie de développement de la Pêche (SUDEPE) brésilienne estime que 95 % des 60.000 personnes engagées dans la pêche sont des petits pêcheurs (pescadores artisanal). Pourtant, ces petits pêcheurs sont bel et bien ignorés au niveau des plans de développement. Même le fil nylon, matière de base des filets, est taxé comme un produit de luxe. La pollution et le développement de la pêche industrielle font que ces pêcheurs forment un des secteurs les plus pauvres de la classe ouvrière.

L'expansion rapide de l'industrie lourde, tout spécialement le développement des programmes « fuel-alcool » à partir de canne à sucre, a conduit à la création d'une multitude d'usines chimiques au travers du pays. Ces distilleries tout comme les usines à papier, vident de grandes quantités d'effluents pollués dans les lacs, les rivières et les eaux côtières, et ce, sans aucun contrôle. Plus d'une zone sont totalement privées de poisson ou de crustacé, et ceux qui y survivent sont tout simplement impropres à la consommation. C'est par dizaines qu'on compte les vallées et les estuaires empoisonnés, et à São Luis, dans le Nord, c'est un grand complexe d'aluminium qui a non seulement liquidé les poissons, mais abîmé tout l'écosystème de la vallée.

Les pêcheurs brésiliens font aussi face à l'emprise d'une flotte « off-shore » tournée exclusivement vers les marchés extérieurs et responsable d'une destruction des stocks halieutiques en beaucoup d'endroits.

Bien que l'apport des pêcheurs artisans représente 50 % des captures, ils n'ont reçu que 12 % des aides de l'état en 1985 qui privilégiaient bien sûr les exportations pour payer les dettes ! Comme en

. ECHOS... ECHOS

bien d'autres régions du globe, on estime que la pêche à la crevette rejette 5 tonnes de prises sur 6 pour ne garder que les précieuses crevettes destinées à l'exportation !

NDLR - Plus de détails dans un numéro prochain avec un rapport de Mathany qui a récemment visité les pêcheurs brésiliens.

Philippines

Deux organisations asiatiques ont lancé conjointement un appel de détresse en faveur de 20.000 pêcheurs et leurs familles opérant dans la baie CALANCAN, sur l'île Marinduque aux Philippines. Cette baie était connue pour la qualité de ses poissons et de ses coraux. Mais depuis 1964, une compagnie minière (Canadian Marcopper), co-propriété de l'ex-président Marcos et d'une firme canadienne, s'est fixée sur l'île pour y exploiter une mine de cuivre. 1975 la mine traite 9 millions de tonnes de concentrés par année, et décharge les rejets à la cadence de 750.000 m3 par mois directement dans la mer, comblant ainsi la baie sur 5 kilomètres.

Les groupes attentifs à l'écologie ont montré dès 1980 la dégradation irrémédiable portée à l'habitat marin, et l'empoisonnement des eaux devenues impropres à la reproduction des algues et des crustacés. Les pêcheurs eux se retrouvent privés de leurs zones de pêche, et voudraient stopper les dégâts et les opérations de décharge. Déjà en 1981, la Commission Nationale de Contrôle de la Pollution avait interdit le rejet en mer, mais le Président Marcos avait cassé leur décision. Aujourd'hui, 20.000 pêcheurs tentent de pousser le gouvernement à agir, et les groupes écologiques d'Asie LIN-KOD TAO-KALIKASAN aux Philippines et ASIA PACIFIC PEOPLE'S ENVIRONMENT NETWORK (APPEN), demandent l'appui de tous pour sauver la Calancan Bay et ses pêcheurs.

Pour aider ces pêcheurs ou pour plus de détails, écrivez à :

S.M. MOHD IRIS, J.P.

Président SHABAT ALAM MALAYSIA

Coordinateur APPEN

43, Salween Road - 10050 PENANG - Malaysia

ETUDE EN COURS

1

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

*«Il y a des montagnes de statistiques sur les poissons... mais très peu sur les pêcheurs.» C'est bien connu.
Pour combler cette lacune, le collectif a démarré une étude un peu particulière. Voici des extraits d'un bref rapport daté de septembre 1987, signé par John Kurien le coordinateur du projet.*

L'étude de la « **Situation des Travailleurs de la Pêche** » a été décidée à la réunion de fondation de novembre 1986. Elle était conçue tant comme un exercice de collection de données de « seconde main » que comme test de l'habileté des membres du collectif à entreprendre un projet participatif sans qu'aucun ne quitte son lieu de travail.

Les grandes lignes du projet et les formulaires furent préparés et envoyés aux membres dès février 1987. En fait à la fin du mois d'août j'avais reçu les formulaires pour 30 pays et 2 provinces (dans deux de ces pays). La réponse la plus encourageante vint d'Amérique latine. Les réponses de l'Asie étaient moins nombreuses.

Nous reproduisons ci-après Un exemple du formulaire utilisé et quelques détails pratiques pour son utilisation. Comme la situation des travailleurs est fort changeante, ceci n'est qu'un flash d'une évolution et devra être mis régulièrement à jour.

QUELQUES INDICATIONS PRATIQUES

1. Qui sont les « fishworkers » visés par l'étude?

Nous nous en tenons à la définition formulée à la Conférence de Rome de 1984 : ce sont « ces hommes, femmes et enfants qui gagnent leur vie comme petits pêcheurs, membres d'équipage, transformatrices et vendeuses », étant entendu que le vocable « petit pêcheur » désigne aussi bien les pêcheurs artisans côtiers que ceux des eaux intérieures et ceux qui sont dans l'aquaculture. Nous ne visons donc pas la population entière dépendant de la pêche, mais ceux qui y

travaillent physiquement, donc pas les financiers ni les spéculateurs.

2. Champ d'étude: l'analyse devra couvrir les trois activités de base du secteur pêche :

- la capture (en mer, rivières, lacs ou aquaculture) ;
- la transformation et la manutention (toutes les activités) ;
- le mareyage (l'acte physique de la distribution).

Dans la plupart des pays, il y aura donc plusieurs catégories de travailleurs dans chaque secteur.

3. Aire géographique: il est souhaitable de couvrir un pays déterminé ; mais, si nécessaire, on pourra subdiviser par côte est, côte ouest ou par province.

4. Sujets à étudier: ceci bien sûr est le plus important. Il est très difficile de répertorier tous les sujets ! Pour que chacun puisse s'y retrouver, on a fait un choix (voir formulaire qui suit). Ceci peut être amélioré d'année en année. Donc :

- d'abord faire la liste des catégories de travailleurs des 3 secteurs mentionnés ci-dessus (ajouter des colonnes si nécessaire).
- utiliser les codes pour « typer chacune des catégories de travailleurs étudiés. On peut ajouter d'autres lignes. Mentionner si possible les sources de vos statistiques.
- ensuite, rédiger une courte note décrivant les travailleurs du poisson de votre pays et des éléments de bibliographie de base... Faites-le, vous verrez qu'on apprend beaucoup et que c'est l'occasion d'aller discuter plus longuement avec les travailleurs concernés.

Bonne étude et envoyez vos résultats directement à
John Kurien, CDS,
Ulloor Trivandrum 695011
INDE

ou au secrétariat : Rue Gretry, 65
1000 BRUXELLES
Belgique

Project of the:

INTERNATIONAL COLLECTIVE
IN SUPPORT OF FISHWORKERS**STATUS OF FISHWORKERS***A Profile of Labour and Employment Conditions*Country/Province
COLUMBIA

		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		ARTISANAL FISHERMEN WORKING ON NON MECHANISED AND MOTORISED CRAFTS IN COASTAL WATERS	FISHERMAN WORKING ON MECHANISED BOATS IN COASTAL WATERS	ARTISANAL FISHERMEN WORKING ON NON MECHANISED CRAFT INLAND WATERS (RIVERS - BACKWATERS)	WORKERS AT FISH LANDING CENTERS INVOLVED IN UNLOADING, SORTING AND ICING ETC.	WORKERS INVOLVED IN TRADITIONAL METHODS OF FISH CURING AND DRYING ETC.	WORKERS INVOLVED IN PRAWN FEELING SHEDS	WORKERS IN FISH PROCESSING FIRMS	WORKERS INVOLVED IN THE MARKETING ACTIVITIES OF FISH INCLUDING PERSONAL PROCESS OR COOPERATIVE PROCESS	WORKERS INVOLVED IN MARKETING ACTIVITIES IN THE COUNTRY OR PROCESSING FIRMS
		HARVESTING			HANDLING AND PROCESSING			MARKETING		
A	NUMBER OF PERSONS WORKING IN THIS GROUP	28500	1500	80.000	190	3.000	1.600	168	130	168
B	SEXES INVOLVED Primarily /only men (M); Women (w); Both (B)	M	M	M	B	B	B	B	B	B
C	AGE STRUCTURE Below 15 (A);15-20 (B) 20-50 (C); 50 and above (D)	C	C	C	C	C	C	C	C	C
D	NATURE OF OCCUPATION Main (M); Secondary /part-time (S)	S	S	S	M	S	S	M	S	M
E	SOCIAL STATUS Compared to other workers; High (H); Low (L); Same (S)	L	L	L	S	L	L	S	L	S
F	LEVEL OF LITERACY Compared to other workers; High (H); Low (L); Same (S)	L	L	L	S	L	L	S	L	S
G	LEVEL OF FORMAL EDUCATION Compared to other workers; High (H); Low (L); Same (S)	L	L	L	S	L	L	S	L	S
H	RELIGION Animist (A); Buddhist (B); Christian Catholic - CC); Christian Protestant (CP); Hindu (H); Muslim (M); Others (O)	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC
I	ESTIMATE OF QUANTUM OF EMPLOYMENT PER YEAR (in days)	220	260	210	360	100	220	360	150	360
J	DEGREE OF SEASONALITY OF THE EMPLOYMENT High (H); Low (L)-Related to: Availability of Fish (FS) Weather Condition (WE); Others (O)	H FS WE	H FS WE	H FS WE	L FS	H FS	L O FS	L FS	H FS	L FS
K	EMPLOYMENT STATUS Self-employed (SE); Wage-Labourer (WL); Family Labour (FL); Income shares (IS)	FL SE	FL SE	FL SE	WL	SE IS	SE FL	WL	FL SE	WL
L	NATURE OF PAYMENT OF EMOLUMENTS Piece rate (PR); Daily wage (DW); Salary (S) Share of Net Income (SI)	PR SI	PR SI	PR SI	S	PR SI	PR SI	S	PR SI	S
M	PER CAPITA DAILY INCOME Give in local currency the income range and if possible,an average =1 US Dollar	US \$ 8-10	US \$ 15-20	US \$ 3-4	US \$ 3-4	US \$ 5	US \$ 3-4	US \$ 3-4	US \$ 3-5	US \$ 4-6
N	EXTENT OF CHILD LABOUR INVOLVED High (H); Low (L) Involved as; Family Labour (FL); Wage labour (WL)	L FL	L FL	H FL	L WL	H FL	H FL	L WL	H FL	L WL
O	EXTENT OF IMMIGRANT LABOUR INVOLVED High (H); Low (L) From within province/country (P/C); From outside province/country (O)	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C	L P/C
P	EXTENT OF WHICH THEY EMIGRATE Substantial (S); Moderate (M); Little (L) Within country (WC); To other countries (OC)	L WC	L WC	L WC	L WC	L WC	L WC	L WC	L WC	L WC
Q	LEVEL OF ACCIDENT RISK High (H); Low(L)	H	H	H	L	L	L	L	L	L
R	EXISTENCE OF MINIMUM WAGE LEGISLATIONS Yes or No	NO	NO	NO	Yes	NO	NO	Yes	NO	Yes
S	EXISTENCE OF WELFARE LEGISLATIONS Yes or No	NO	NO	NO	Yes	NO	NO	Yes	NO	Yes
T	ACCESS TO SOCIAL SECURITY & WELFARE	NO	NO	NO	Yes	NO	NO	Yes	NO	Yes
	• PROVIDED BY EMPLOYEES (Yes/No)	NO	NO	NO	Yes	NO	NO	Yes	NO	Yes
	• PROVIDED BY THE STATE (Yes/No)									
U	LEVEL OF ASSOCIATION WITH:	W	W	W	NE	W	W	NE	W	NE
	• COOPERATIVE MOVEMENT	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	• TRADE UNION MOVEMENT									
	• VOLUNTARY AGENCIES	W	W	W	W	W	NE	S	W	S
Strong (S); Moderate (M); Weak (W) Non-Existent (NE)										

Indicate your source of information here:
FRANCISCO GUITERER B.* IN INLAND WATER THE MOTORISATION (INBOARD) ARE
VERY FEW (NEARLY TO THE 1%).

ETUDE EN COURS

2

L'AIDE EXTÉRIEURE ET LES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS « PÊCHE » DU TIERS MONDE

Une des tâches importantes que s'est assignée le Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale est l'étude de l'IMPACT des programmes de développement sur LA VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL des travailleurs de la pêche. C'est une tâche immense pour laquelle le secrétariat requiert l'assistance tant des réseaux régionaux, des groupes d'appui et des organisations des pêcheurs que des scientifiques concernés et des fonctionnaires ayant accès à cette information.

L'étude d'impact est le premier pas "isant à établir un système d'alarme préventif grâce auquel le Collectif voudrait prévenir la mise en chantier de programmes de développement qui seraient néfastes aux travailleurs de la pêche et au public en général.

Pour réaliser ce travail, le secrétariat voudrait avoir accès à une information correcte qui lui permettrait d'alerter les gens concernés aux niveaux locaux, nationaux ou internationaux pour contrer les projets « hasardeux ».

A LA F.A.O.

Depuis plusieurs années, la FOOD & AGRICULTURE ORGANISATION of the United Nations, mieux connue sous le sigle FAO publie une « **Revue de l'assistance extérieure du secteur pêche dans les pays en voie de développement** »⁽¹⁾

Cette « revue » fournit des données très condensées indiquant les montants et les types d'assistance extérieure consentis par les principales agences de financement. Elle indique en outre les régions bénéficiaires.

Selon cette source d'information, l'assistance extérieure aux pêcheries des pays en voie de développement a **plus que doublé** pendant la période 74-84, passant de 228,8 millions de dollars (US) à 492,4 millions, si l'on prend pour référence la valeur du dollar en 1980.

Environ 80 % de cette assistance consistait en 1984 en investissements (navires, ports, infrastructure, etc.) tandis que 20 % seulement étaient dépensés en assistance technique (formation, recherche...).

A LA BANQUE MONDIALE

La Banque Mondiale et les banques de développement asiatique, africaine et interaméricaine, sont de loin les princi-

paux bailleurs de fonds destinés à l'aide à la pêche (42 %) suivis par les aides bilatérales (38 %). L'ensemble du système O.N.U., y compris la FAO ne représente que 7 % qui sont presque complètement des programmes d'assistance technique. Cependant, le rôle de la FAO dans les investissements est beaucoup plus important que ne pourrait le laisser croire les chiffres cités. Beaucoup de financements entrepris par la Banque mondiale et les banques de développement régionales sont en fait préparés par l'INVESTMENT CENTRE de la FAO qui est une unité relativement autonome dans l'organisation.

Plus d'un fonctionnaire de la FAO vous dira très sérieusement que la coordination entre les services techniques du département « pêche » et cet INVESTMENT CENTRE est inexistante et que ce dernier se considère plus comme une extension de la Banque Mondiale (où les Etats-Unis ont voix prépondérante) qu'un département de la FAO (où les états du Tiers-Monde ont la majorité des voix, mais... évidemment, pas des fonds !).

A LA C.E.E.

Récemment, la Communauté Economique Européenne (CEE) a fortement renforcé son intervention « pêche » dans les pays en voie de développement et sa part atteignait en 1984 7% du total de l'aide, alors qu'en 1977, elle contribuait seulement pour 1 %. Si l'on tient compte du fait qu'une part considérable de l'assistance bilatérale est fournie par les pays de la CEE, on peut dire que celle-ci est le plus important bailleur de fonds dans les programmes d'aide à la pêche tout spécialement en Afrique où se trouvent présentement la majorité des ressources halieutiques **non encore totalement exploitées**.

Cet intérêt croissant de la CEE pour les pêches ne surprendra pas si l'on se rappelle que l'Espagne et le Portugal ont rejoint la Communauté, y intégrant une flotte très étendue qui est largement en excédent par rapport aux ressources à exploiter dans les eaux européennes. Un représentant de la CEE résumait la situation par ces mots :

(1) A survey of external assistance to the Fisheries sector in developing countries. 1978-1985 by H. JOSUPEIT, FAO Fisheries Circular n° 755 Rev. 2

« La survie des flottes européennes et des emplois qu'elles procurent ne sera assurée que par la conclusion d'accords de pêche avec des pays tiers. »

La plupart de ces pays « tiers » qui offrent des ressources « sous-exploitées » soit en fait dans le Tiers-Monde, spécialement en Afrique du Nord et de l'Ouest. La prétendue « assistance au développement » vient donc à point pour préparer le terrain à la conclusion d'accords, de « joint ventures » ; des contacts sont établis, on recueille les informations sur la localisation et l'abondance du poisson et des ressources disponibles... Ainsi, les décideurs-clés sont-ils préparés financièrement et idéologiquement à approuver des « **accords mutuellement profitables** ». Ceux qui sont laissés pour compte sont les milliers de familles de pêcheurs artisans qui n'ont pas voix au chapitre et qui recevront des miettes de l'aide au développement pour les aider à croire qu'eux aussi en bénéficient !

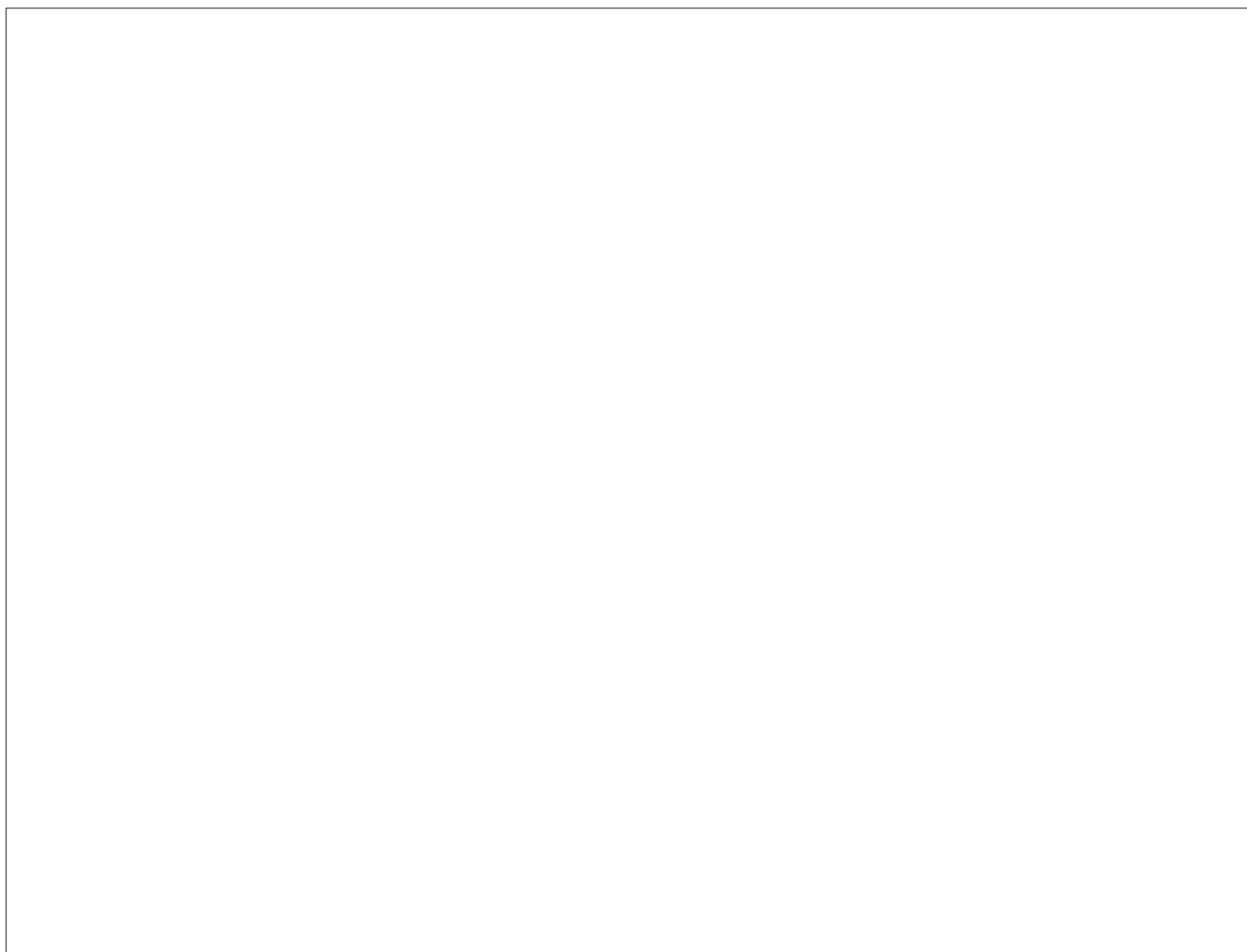
Dans les pays où la politique de la « carotte » ne donne pas de résultat, la CEE a un « bâton » tout prêt ; le refus d'ouvrir ses zones de pêche peut coûter aux états africains le refus d'accès aux marchés européens ! De cette manière, la « Communauté » a une arme efficace qui garantit les intérêts des pêches industrielles CEE au nom de l'aide au développement.

ET LES ETATS-UNIS ?

Tout récemment, un nouvel acteur est apparu sur la scène des pêches de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit des Etats Unis. Jusqu'ici, leur engagement se limitait à l'apport d'un appui financier limité, mais d'importants programmes de développement sont à l'étude chez USAID. Contrairement aux intérêts économiques de la CEE, l'engagement US est motivé par des considérations géo-stratégiques. Les Etats-Unis sont préoccupés par la présence massive des flottes de pêche russes et est-européennes travaillant au large de l'Afrique de l'Ouest et ils voudraient voir cette influence fortement réduite et pas seulement un retrait des forces cubaines d'Angola. Effectivement, les flottes de pêche des pays de « l'Est » présentes en Afrique occidentale ne sont pas innocentes, vues par les yeux des pêcheurs locaux.

LES FLOTTES RUSSES

En effet, les flottes russes sont bien connues pour la destruction systématique des ressources halieutiques qu'elles



provoquent et pour leurs infractions aux lois locales interdisant le chalutage dans les eaux côtières réservées à la pêche artisanale. Bien plus, pour se procurer des devises fortes, ces flottes débarquent régulièrement des quantités importantes de poissons dans les ports africains, inondant du même coup les marchés locaux et provoquant des chutes spectaculaires redoutées des pêcheurs artisans qui alors, « boivent le bouillon » !

Fondamentalement, les pays de l'Est poursuivent la même politique que ceux de l'Ouest, en s'assurant des accords de pêche avec les pays en voie de développement par l'intermédiaire de « pots de vin » payés aux fonctionnaires corrompus et par l'apport de capital et d'assistance technique, qui, semble-t-il, reste bien en deçà des pêcheurs artisans.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Mais revenons à la « revue » publiée par la FAO. On y trouve très peu d'informations sur l'IMPACT de l'aide extérieure. Cet impact dépend principalement du **type d'investissement** réalisé dans le secteur « pêche » :

1. Ces investissements sont-ils en prise sur les BESOINS DES PÊCHEURS ARTISANS ou sont-ils faits dans le but de rapporter le maximum de profit à quelques-uns ?
2. Ces investissements vont-ils contribuer à promouvoir une utilisation ECOLOGIQUEMENT valable des ressources fragiles et renouvelables, ou bien, vont-ils accélérer la destruction de l'écosystème côtier et maritime ?
3. Vont-ils contribuer à la satisfaction des BESOINS NUTRITIONNELS des POPULATIONS sous-alimentées ou mal nourries, ou vont-ils renforcer la migration de la nourriture des pauvres vers les riches ?

Voilà quelques questions qu'il faut étudier de près si l'on veut évaluer l'IMPACT de programmes d'investissement nationaux ou d'assistance.

Beaucoup parmi nous sont conscients du fait qu'un grand nombre de programmes de développement ont fait plus de tort que de bien aux travailleurs de la pêche en général et aux familles des «petits» pêcheurs du monde rural. Les programmes d'aide au développement et ceux des gouvernements du tiers-monde ont trop souvent mis l'accent sur l'introduction de techniques de pêche à fort composant de capital et tournées vers l'exportation. L'appui à la pêche artisanale a souvent été plus oratoire que réelle sans l'attribution adéquate des ressources financières, techniques et humaines.

PLUS RÉCEMMENT...

Après la Conférence mondiale de la FAO en 1984, on avait pu espérer que plus de ressources allaient être allouées aux pêches artisanales et côtières. Mais les statistiques récentes montrent que cet espoir n'a pas eu de suite et que l'on

continue de se payer de mots... L'aide « concessionnaire » aux pays en voie de développement décline, et avec elle l'assistance à la petite pêche. La part du lion de l'aide extérieure continue de soutenir la pêche industrielle qui ne représente pas plus d'un dixième du nombre total des emplois de pêcheurs de par le monde !

Les millions de pêcheurs de la « petite » pêche ne reçoivent qu'un **cinquième** (à peu près 100 millions de dollars US) de toute l'assistance. Si l'on peut estimer leur nombre à 15 millions, le total des membres de leurs familles doit dépasser les 60 millions et l'aide extérieure ne réalise donc pas plus d'un dollar par tête. C'est minime, mais attention, l'investissement est profitable pour les fournisseurs d'équipement de pêche : moteurs, bateaux, filets, etc... qui, eux, sont établis dans les pays industrialisés.

D'UN POINT DE VUE NIPPON...

On ne s'étonnera donc pas de lire la déclaration suivante définissant les buts de l'assistance technique du département japonais de coopération au développement des pêches outre-mer :

Il s'agit :

- de développer au travers d'une coopération économique au niveau pêche, l'utilisation par le Japon des ressources halieutiques non exploitées ;
- de faciliter la conclusion d'accords de pêche favorables au Japon en offrant aux pays en voie de développement une coopération technique à leur développement des pêches ;
- de gratifier d'assistance technique gouvernementale tout pays en voie de développement qui aurait ouvert ses portes de manière telle que des investissements du secteur privé japonais puissent se mettre en place.

CHÈRES CREVETTES !

Le seul changement important que l'on a pu observer dans les investissements réalisés, c'est que beaucoup d'argent est maintenant investi dans l'aquaculture, en particulier dans la culture de la crevette. Les motifs de cette « nouveauté » sont bien vieux : l'acquisition de devises étrangères et le profit de quelques-uns... !

Les crevettes sont en passe de devenir le « bétail marin ». Pourtant ce sont des convertisseurs de protéines hautement inefficaces, requérant dans le cas de la culture intensive, d'importantes quantités de nourriture. Ce que l'on a appelé « trash fish » (rebuts de chaluts) qui la plupart du temps est déjà utilisé par l'homme des tropiques pour son alimentation ou qui pourrait l'être, devient maintenant le principal ingrédient de cette nourriture de crevettes. De nouveau, ce sont les plus pauvres qui vont perdre cette source de protéines animales peu coûteuse et ce sont les riches qui pourront manger le produit de luxe...

L'assistance totale ne réalise pas plus d'un dollar US par tête !

Photo Vivant Univers

La culture de crevettes soulève aussi de sérieuses questions au plan écologique :

- tout d'abord, on l'a vu, le « trash fish » a toujours été un sous-produit du chalutage, bien souvent indésirable ! L'extension de l'aquaculture crevetteière ne peut que promouvoir un chalutage hautement destructeur employant de très petites mailles qui sera spécifiquement orienté vers la capture du « trash fish » et va encore aggraver la surexploitation des ressources halieutiques dans les zones côtières ;
- ensuite, de larges surfaces de mangroves vont être converties en étangs crevetteiers ; mais les mangroves sont des ressources inestimables pour la vie des populations côtières rurales parce qu'elles leur fournissent du bois de chauffe, des aliments pour le bétail et de l'emploi. Les mangroves sont aussi d'importantes fraièrès et « nursery pour beaucoup d'espèces aquatiques.

DES ÉVALUATIONS TROP RARES ET TROP DANGEREUSES

Les agences d'aide multilatérale ou bilatérale font rarement l'effort d'évaluer avec soin l'impact de leurs programmes de développement ; et, si elles le font, elles ne publient pas ces résultats du fait que les conclusions sont beaucoup

trop embarrassantes pour l'agence en question ou pour le gouvernement local.

Le Collectif a donc inscrit à son programme cette exigence d'une plus grande attention au suivi des programmes et à la publication des résultats d'évaluation qui doivent être mis à la disposition des publics intéressés. Les quelques travaux d'évaluation qui ont été faits par des organisations d'aide multilatérale ou bilatérale ont révélé de bien « piètres » performances, en général bien plus mauvaises que celles réalisées dans d'autres secteurs comme l'agriculture...

Ces mauvais résultats sont dus à différents facteurs parmi lesquels on note :

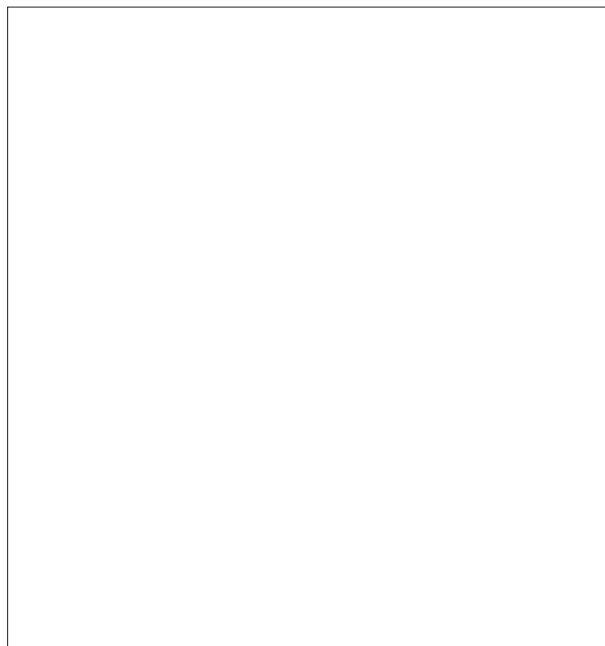
- l'introduction de bateaux et d'équipement inapproprié ;
- une surcapitalisation conduisant à la création de flottilles industrielles surexploitant les ressources halieutiques ;
- et enfin, une mauvaise gestion et des détournements de fonds effectués par les administrations des projets.

Le seul critère mis en œuvre par les organisations internationales pour l'évaluation de leurs projets d'investissement est normalement le « rate of return » ou coefficient de rentabilité du capital. Ce critère ne prend pas en compte les bénéficiaires du projet et les intérêts de ceux qui sont lésés. Et donc ces estimations ne mesurent en aucun cas l'**impact** sur les pêcheurs artisans ou sur les consommateurs locaux de poisson qui sont bien souvent les victimes des programmes de développement de pêche industrielle axés sur l'exportation.

EN GUISE DE CONCLUSION

S'il veut faire un suivi et une évaluation des projets de pêche, le Collectif International doit pouvoir compter sur la coopération des réseaux régionaux et nationaux de « supporters » et d'organisation de pêcheurs, et donc sur les lecteurs de « SAMUDRA REPORT » en général. Voilà pourquoi nous vous donnons ci-dessous un questionnaire que pourront utiliser tous ceux qui ont connaissance de projets de pêche qui, au stade « planification » ou « réalisation » sont déjà perçus comme susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la pêche artisanale et des travailleurs du poisson. Sur base de ces informations, le secrétariat approchera les organisations mises en cause pour obtenir des informations et des clarifications et si nécessaire, entamera une procédure d'obstruction de tels projets avec l'appui du public de l'endroit et le support de l'opinion internationale.

Dans les numéros suivants de SAMUDRA REPORT, nous vous tiendrons au courant de l'information recueillie de cette manière par le secrétariat, et des actions visant à préserver les intérêts des pêcheurs artisans.



QUESTIONS...

Pour l'évaluation de l'impact de projets de développement sur les travailleurs de la pêche artisanale et les consommateurs de poisson.

LE SECRÉTARIAT CONTACTERA ÉVENTUELLEMENT LES CORRESPONDANTS
POUR PLUS D'INFORMATIONS

1. TITRE du projet de développement ?
2. NOM et ADRESSE de l'organisme bailleur de fonds ?
de l'organisme de réalisation ?
3. ADRESSE du BUREAU CENTRAL du projet et aire d'opération ?
4. BREVES DESCRIPTIONS des activités projetées ou déjà commencées (par ex. : construction d'un port, introduction de bateaux de pêche, construction d'étangs de pisciculture ou d'élevage de crevettes, etc..)
5. BREVE EVALUATION DE L'IMPACT du projet, observé ou attendu, affectant :
 - a.-les **conditions de vie des travailleurs de la pêche**.
Par ex. : augmentation ou diminution des prises ; chutes des revenus ; variations des possibilités d'emploi ; plus ou moins grande dépendance des produits importés, conditions de travail améliorées ou dégradées...
 - b.-sur **l'environnement** (par ex. : destruction des mangroves, surexploitation des ressources halieutiques, pollution, ...)
 - c.-sur les **consommateurs de poisson**:
approvisionnement amélioré ou dégradé des zones rurales ou urbaines ; prix en hausse ou en baisse,...
6. Description des CONFLITS (observés ou attendus) opposant différents groupes d'intérêts (pêcheurs artisans contre pêche industrielle ; élites locales contre travailleurs de la pêche, etc...)
7. Brève description des organisations locales et nationales des travailleurs de la pêche et des actions entreprises ou planifiées pour organiser une opposition.
8. Suggestions précisant comment le collectif peut aider la lutte au plan local.

Envoyez vos réponses au Secrétaire :

**International Collective in Support
of Fishworkers (ICSF)**
Rue Grétry, 65
1000 BRUXELLES
(Belgium)

Dernière minute

TECHNIQUE

UN CONTRÔLEUR DE CHALUTIERS ?

Va-t-on enfin discipliner les chalutiers « pillards » qui devraient travailler au-delà de la zone réservée à la pêche artisanale et n'y sont presque jamais ? Il semble bien que oui, si l'on en croit le département de recherche de la firme KELTRON de Trivandrum, spécialisé dans l'électronique.

Keltron propose aux services de police portuaires souvent impuissants, une « boîte noire » à installer sous le pont et destinée à vérifier si le trait du chalut est bien réalisé dans une zone « légale », c'est-à-dire au-delà de la profondeur minimale fixée par la loi.

Le principe en est relativement simple : il s'agit d'un sondeur à échos qui déclenche une alarme s'il constate une violation de la loi, mais accorde un délai raisonnable avant d'enregistrer une pénalisation. Les pêcheurs de bonne foi auraient donc le temps de retirer leur chalut pour aller plus loin. Les pénalisations accumulées seraient payables en fin d'année, avant le renouvellement de la licence. Voilà une « boîte noire » bien utile aux pêcheurs côtiers qui souffrent du chalutage illégal en eaux peu profondes. Les organisations professionnelles pourraient donc faire pression sur leur gouvernement respectif pour demander un tel contrôle sur tous les chalutiers...

Renseignez-vous auprès du constructeur en écrivant à :

Mr Krishna Warrior - Production/Engineer
KELTRON - Research Centre
Trivandrum 695001
Kerala State - INDIA

INDE

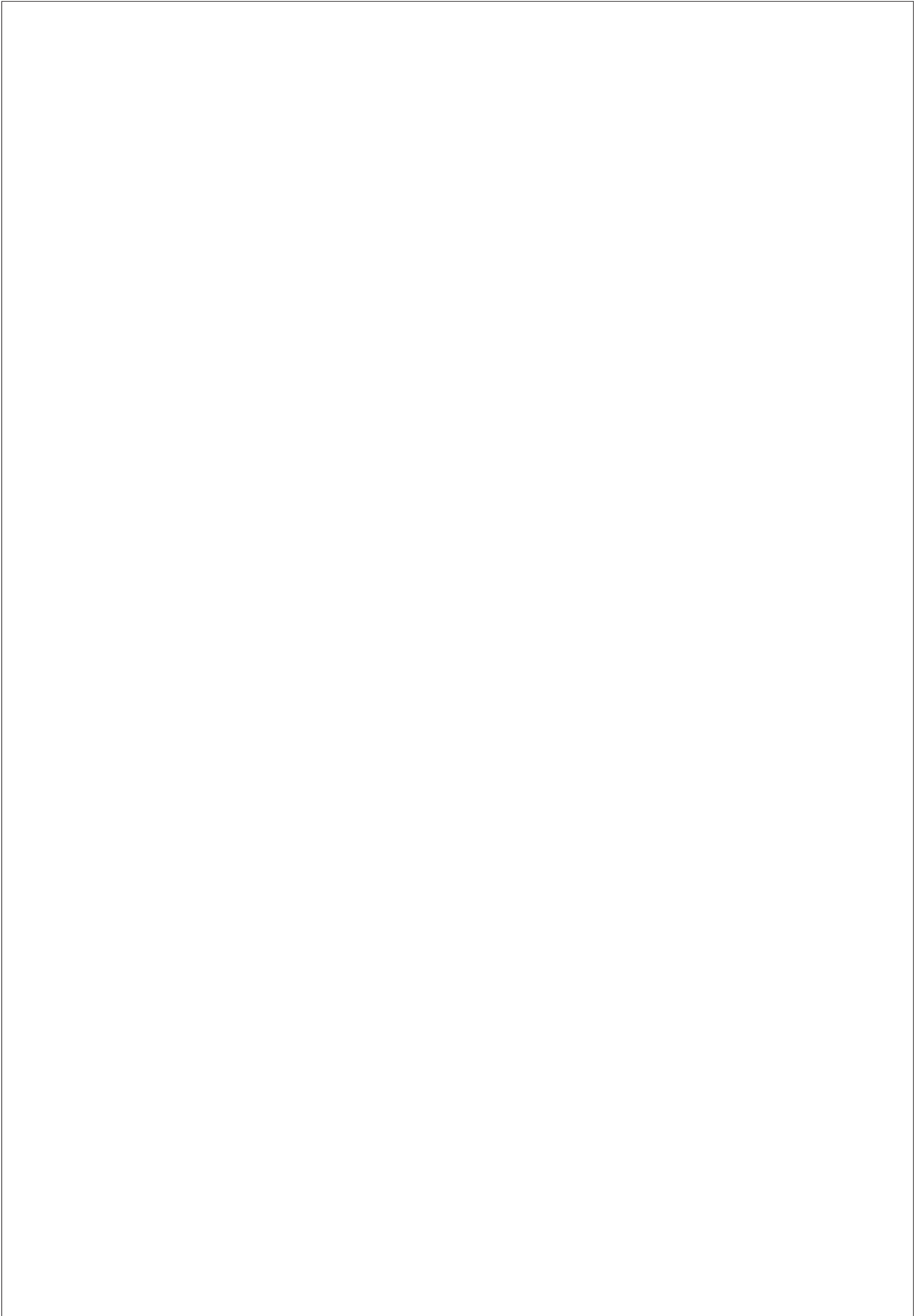
UNE LOI POUR PROTÉGER LES PÊCHEURS DE L'INTÉRIEUR ?

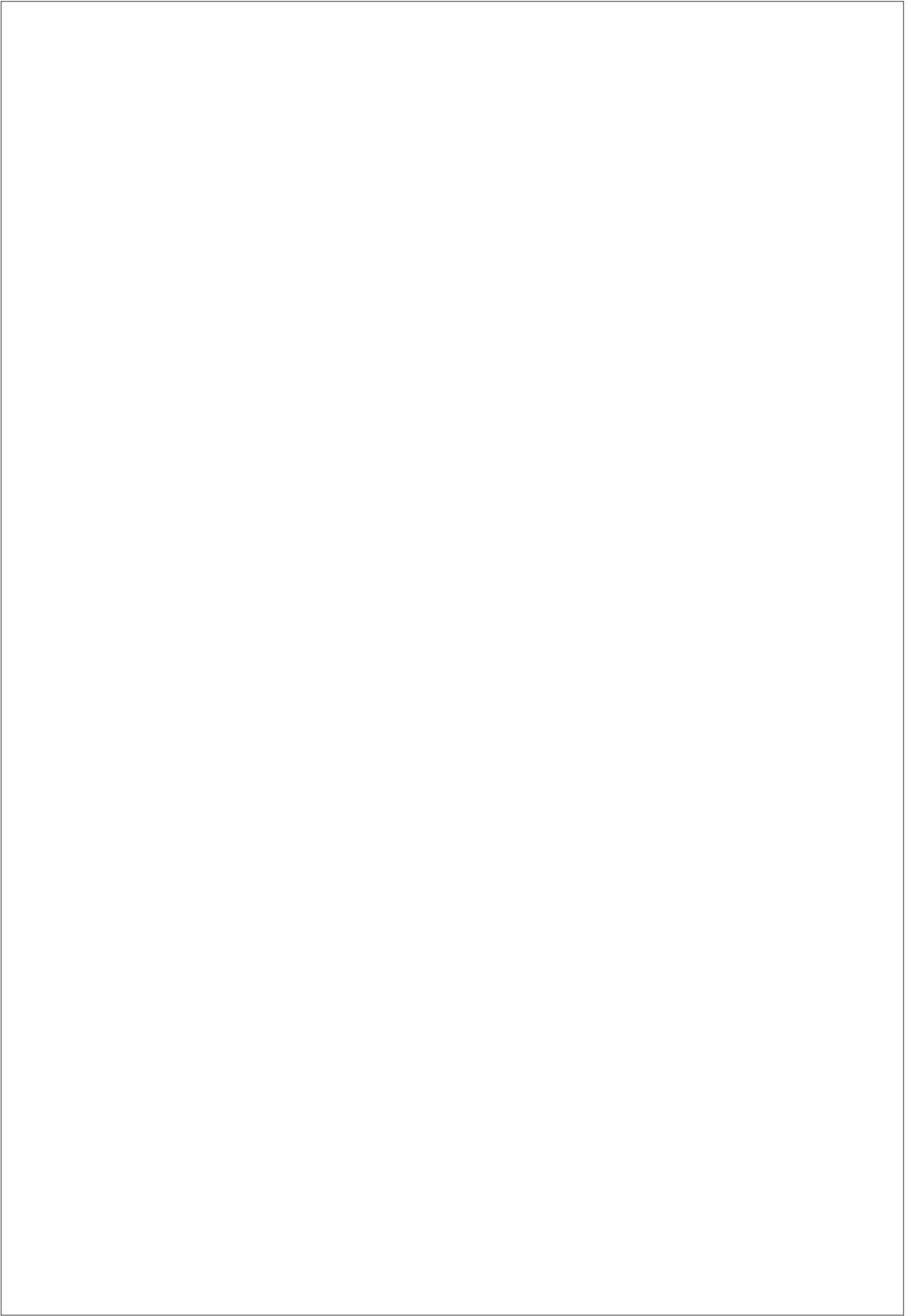
De Bangalore, on nous annonce que le Forum National des Pêcheurs (National Fishermen's Forum) a tenu ses assises nationales en décembre et a invité Monsieur M. Raghupathi, le ministre des pêches de l'état de Karnataka, pour clôturer ses travaux. Ce dernier y a annoncé la mise à l'étude d'une loi pour protéger les droits des petits pêcheurs de « l'intérieur » qui devraient être les premiers à bénéficier de l'aquaculture (ce qui, hélas, n'est pas souvent le cas !). Les problèmes de pollution des eaux par les effluents industriels (zinc, mercure...) spécialement dans le bassin de la « Tungabhadra river » et les problèmes de gestion des stocks halieutiques en mer ont été à l'ordre du jour, de même que tous les problèmes sociaux provoqués par l'éviction des milliers de pêcheurs autour des nouvelles installations de défense ou de recherches spatiales.

D'autres nouvelles ?

Si vous en avez, n'hésitez pas à nous les envoyer !
 Merci d'avance !

Le secrétaire





FOR PRIVATE CIRCULATION ONLY

TO.....

.....

.....

.....

FROM I.C.S.F. SECRETARY
Rue Grétry, 65
B 1000 BRUXELLES
BELGIUM